



## DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

L'an 2019, le 18 décembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 12 décembre 2019, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

### Etaient présents :

M. BERTRAND Hervé, M. BIENTZ Guy, M. COINSMANN Gérard, Mme COLAS Claudine, M. DANIEL Philippe, M. DEWAELE Jacques, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, M. GEX Christian, M. GOGLIONE Jean-Marie, M. HERIAT Maurice, M. LAMBLIN Jacques, M. LARDIN Francis, M. MAILLIOT Frédéric, M. MARQUIS Noël, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, M. SERVANT Guy, Mme VAUDEVILLE Sabrina, M. VUILLAUME Rémi.

### Etaient excusés avec pouvoir :

M. de GOUVION SAINT CYR Laurent excusé pouvoir à Mme COLAS Claudine, Mme FALQUE Rose-Marie excusée pouvoir à M. GEX Christian, Mme GEORGES Marie-Jo excusée pouvoir à M. GENAY François, M. MARCHAL Michel excusé pouvoir à M. BIENTZ Guy.

### Etai(ent) excusé(s) :

M. ACREMENT René, Mme JACQUOT Dominique

### Etai(ent) excusé(s)-remplacé(s) :

M. ARNOULD Philippe excusé-remplace par M. GOGLIONE Jean-Marie, M. DUJARDIN Bruno excusé-remplacé par M. SERVANT Guy, Mme FARRUDJA Annie excusée-remplacé par M. VUILLAUME Rémi, M. KURKIENCY Jonathan excusé-remplacé par M. HERIAT Maurice, Mme VILLAUME Damienne excusée remplacée par M. COINSMANN Gérard.

Voix consultatives : Mme LEHE Sophie était excusée et M RICHARD Claude était présent.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme VAUDEVILLE Sabrina.

### **2019-070 SANTE :**

#### **DESIGNATION REPRESENTANT CONSEIL D'ADMINISTRATION MAISON DES RESEAUX DE SANTE DE LUNEVILLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°2016-41 de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016

Vu les statuts de l'association « Maison des Réseaux de Santé de Lunéville »

### **CONTEXTE :**

Afin d'accompagner les professionnels de santé du territoire dans la gestion des situations complexes qu'ils pouvaient rencontrer, le territoire s'est doté d'un dispositif de Coordination Territoriale d'Appui (CTA).

Ce dispositif, en partie conduit par la Maison des Réseaux de Santé de Lunéville (MRSL) est aujourd'hui en phase d'évolution, afin de devenir une Plateforme Territoriale d'Appui (PTA). C'est une évolution logique de la CTA et du réseau par un élargissement progressif du champ d'action et du territoire.

Il est précisé que la PTA est un dispositif d'appui et de coordination pour la gestion des cas complexes notamment pour les médecins généralistes. Elles ont 3 missions :

- Information / orientation
- Appui à la coordination
- Soutien aux pratiques professionnelles

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, porté par le Pays du Lunévillois, une action porte sur l'accompagnement à la mise en place de la PTA et à ses missions. Ainsi, il est prévu, en plus des missions susmentionnées, que la PTA apporte un accompagnement aux élus du territoire pour les situations complexes qu'ils pourraient rencontrer lors de leurs mandats.

### **MOTIVATION ET OPPORTUNITE DE LA DECISION :**

L'ouverture à candidature du Conseil d'administration de la Maison des Réseaux de Santé de Lunéville offre au Pays du Lunévillois une opportunité d'intégrer l'organe décisionnel d'un partenaire du Contrat Local de Santé, de la bonne santé et coordination du territoire du Lunévillois.  
Le représentant du Pays du Lunévillois sera membre du collège des collectivités territoriales, composé de deux membres.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** favorablement sur l'adhésion gracieuse à la Maison des Réseaux de Santé de Lunéville,
- **DESIGNE M. MARCHAL Michel Comme titulaire et M. MULLER Bernard en tant que suppléant** afin de représenter le Pays du Lunévillois dans les différentes instances de la Maison des Réseaux de Santé de Lunéville avec faculté d'accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées, ainsi que tous mandats spéciaux qui seraient confiés par le Conseil d'Administration de la MRSL
- **AUTORISE** le Président à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lunéville

Le Président, Hervé BERTRAND

